ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 124371

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'évolution de la lutte contre le sida. Alors que la journée mondiale de lutte contre le sida est l'occasion des bilans et que l'espoir renait dans le monde, l'Institut de veille sanitaire (Invs) constate des phénomènes de relâchement, en France, la maladie suscitant moins de craintes en raison de l'efficacité des traitements. En effet, le nombre de contaminations demeure constant (environ 7 000 par an) dont un tiers sont « trop tardives ». Par ailleurs, on estime que 50 000 personnes ignorent qu'elles sont séropositives. Plus grave, la transmission du VIH, en Europe, serait en augmentation (+ 4 % en 2010), selon le Centre européen de contrôle et de prévention des maladies (ECDC) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

La journée mondiale de lutte contre le sida est effectivement l'occasion de rappeler que la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH-Sida) passe avant tout par la prévention, le dépistage et le soin des malades. A ce titre le cinquième plan national de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) 2010-2014, consultable en suivant le lien http ://www. sante. gouv. fr. plan-national-fr-contre-le-vih-sida-et-les-ist- 2010-2014. html, prévoit de nombreuses actions dans ces différents domaines. Dans ses grands principes, il s'inscrit naturellement dans la continuité des plans précédents, en mettant tout particulièrement l'accent sur les dimensions suivantes : information et éducation, en population générale et auprès des publics cibles, promotion du préservatif, masculin ou féminin, dans tous types de relations sexuelles, accompagnement social, lutte contre les discriminations et solidarité avec les personnes vivant avec le VIH. Néanmoins, il marque un tournant, à pplus d'un titre. Il prend en compte la dynamique de l'épidémie, concentrée sur certaines populations, et sur certains territoires, l'importance des comorbidités associées, qui facilitent la transmission du VIH, comme les IST, ou qui aggravent le pronostic vital, comme les hépatites. Il intègre également des problématiques émergentes, comme le vieillissement du fait du traitement, et le désir de procréation. Ce plan national prend également en considération les spécificités des départements d'Outre Mer, notamment par l'élaboration d'un plan complémentaire départements d'Outre-mer (DOM). Il fait appel, pour combattre le VIH et les IST, à des concepts et stratégies recommandés au plan international, stratégie de « prévention combinée », qui associe information, prévention comportementale, dépistage et traitement précoce, pour agir à la fois sur l'infection au plan individuel et sur sa transmission au niveau collectif. Il promeut le dépistage de l'infection à chlamydiae pour les populations à forte prévalence de cette infection. Il renforce les stratégies de dépistage, dans la perspective d'un dépistage plus précoce, en vue d'une prise en charge elle-même plus précoce, que ce soit auprès de la population générale (en dehors de toute notion d'exposition à un risque), ou auprès de populations à haute prévalence et haut risque de transmission de transmission, notamment à travers l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD). Ce plan favorise la prise en charge globale et pluridisciplinaire des personnes atteintes, ainsi que l'approche de santé sexuelle avec l'avantage d'appréhender, au sein d'une approche globale des questions de santé liées à la sexualité, le risque VIH avec d'autres risques (IST,

contraception, grossesses non désirées, violences). Il vise enfin au renforcement des capacités individuelles et collectives à se protéger des groupes populationnels les plus exposés. Enfin, la lutte contre le VIH nécessite une mobilisation interministérielle et un engagement de la société civile, aussi la gouvernance du plan s'appuie sur un comité national de suivi à vocation interministérielle, associant les experts, professionnels, sociétés savantes et associations reconnus dans le domaine du VIH et des IST.

Données clés

Auteur : M. Christian Ménard
Circonscription : Finistère (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 124371
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12997
Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3325